



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de Corbières-en-Provence

N° 23/2026

Arrêté de délégation du maire à un conseiller municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026.16 en date du 21 mars 2026 , fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Rousseau Catherine en qualité de première adjointe au maire en date du 21 mars 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Rousseau Catherine 1ère adjointe au maire, les attributions suivantes relatives aux affaires générales, aux finances, aux projets et à l'urbanisme

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026 Mme Rousseau Catherine adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Affaires générales :

- Etat civil
- Conseil
- Ressources humaines
- Assurance
- Litiges
- Paie....

Finances :

- Préparation du budget et des comptes administratifs.
- Signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux...

Projets :

- Subventions

Urbanisme :

- Certificat d'urbanisme,
- Déclaration préalable,
- Permis de construire,
- Permis de démolir...

Article 2 :

L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Madame la préfète des alpes-de-haute-Provence.

Fait à Corbières-en-Provence,

Le 25 mars 2026



Monsieur le Maire,
Jean-Claude CASTEL